

COMITÉ DE DISCIPLINE**Audience du 25 août 2026****(Par visioconférence)**

Président : **M^e Patrick de Niverville**
Membre : **M. Antoine El-Hage, courtier en assurance de dommages**
Membre : **M^{me} Nathalie Boyer, C. d'A. Ass., courtière en assurance de dommages**

Procureur du plaignant : **M^e Tarik-Alexandre Chbani**
Intimée : **M^{me} Vicky Paquette Laliberté (personnellement)**

RÔLE

9 h 30 **Syndic de la Chambre de l'assurance**
c.
Vicky Paquette Laliberté, autrefois courtière en assurance de dommages des particuliers (4B)
Certificat n° 251296
Plainte n° 2026-04-01(C)

(Audience sur culpabilité et sanction)

***Ne pas confondre l'intimée avec Madame Vicky Paquette (certificat n° 271207) et rattachée au cabinet Mérci services financiers inc. et avec Madame Vicky Paquette (certificat n° 174362) autrefois agente ou courtière en assurance de dommages.*

Nature de la plainte:

- S'approprier, à six (6) reprises, par des déclarations fausses, trompeuses ou susceptibles d'induire en erreur, la somme totale de 4 715,48 \$ que ses clients lui ont confiés (art. 28, 37(1), 37(7) et 37(8) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*).

Pour plus d'information ou pour obtenir le lien de connexion internet, veuillez communiquer avec la secrétaire adjointe du Comité de discipline au (514) 470-5525 ou greffe@chad.qc.ca